

Initiatives ministérielles

Le second sujet me touche davantage et cela a trait à un autre volet de nos programmes sociaux. Le Parti réformiste, comme les ministériels—ils l'ont d'ailleurs assez dit—se préoccupe des personnes qui sont vraiment dans le besoin. Nous tenons à fournir des services, une aide financière et les installations nécessaires aux personnes qui en ont vraiment besoin. Le problème, cependant, c'est que le gouvernement n'a pas consacré suffisamment de temps et d'efforts pour savoir où tracer une limite claire et pouvoir accorder une aide à ceux qui en ont vraiment besoin.

• (1130)

Le Programme de la sécurité de la vieillesse est non contributif; personne n'y contribue depuis 1971. Je voudrais demander à mon jeune collègue s'il croit que dans 25 ou 35 ans, lorsqu'il aura atteint l'âge de 65 ans, il devrait recevoir 386 \$ par mois en guise de récompense pour son âge. Même s'il n'en a pas besoin, devrait-il toucher cet argent? Si, par malheur, mon collègue ou moi-même avions un revenu inférieur au revenu familial moyen ou à un certain niveau de revenu minimum, je crois que lui comme moi devrions y avoir droit à 65 ans.

Mes questions sont sérieuses. Je ne m'amuse pas. J'accorde beaucoup d'importance à ces deux questions. Ces deux questions me préoccupent et j'aimerais y trouver des réponses.

Le député peut-il me dire s'il y aura suffisamment d'argent dans le Régime de pensions du Canada? Estime-t-il qu'il devrait recevoir des prestations de la sécurité de la vieillesse à 65 ans?

M. Gagnon: Monsieur le Président, le député pose évidemment une question fort pertinente concernant la situation financière du Canada. Nous savons tous que le déficit est élevé. Nous sommes confrontés à des difficultés, mais nous avons aussi des défis à relever.

Il ne faut pas oublier que le projet de loi vise avant tout à trouver des solutions, des moyens pour remettre les Canadiens au travail. On a fait beaucoup pour encourager la formation et le recyclage, ainsi que pour libérer des capitaux pour les petites entreprises.

L'autre jour encore, les députés ont pris connaissance d'un rapport qui faisait état de notre intention de demander aux banques de mettre des capitaux à la disposition des petites entreprises afin de stimuler la libre entreprise et de créer des emplois partout au Canada. On peut faire beaucoup en collaborant avec les petits employeurs.

Bien sûr, le Canada n'est plus ce qu'il était quand je suis né, en 1962. Les choses ont changé et continuent de changer, mais, tant que nous chercherons de nouvelles solutions pour stimuler les investissements, attirer les investisseurs étrangers et libérer des capitaux pour les petites entreprises et sociétés, je suis convaincu que nous pourrions vaincre les obstacles et faire en sorte qu'il y ait de l'argent pour tous les Canadiens dans les années à venir.

M. Silye: Monsieur le Président, j'avais surestimé l'âge du député. Maintenant que je connais son âge véritable, je voudrais lui demander de nouveau s'il estime qu'il y aura suffisamment d'argent dans le Régime de pensions du Canada. Le député a déjà répondu à cette question par l'affirmative. Je passe donc à la deuxième question qui portait sur la sécurité de la vieillesse. Estime-t-il qu'il devrait, à 65 ans, toucher les prestations mensuelles, peu importe le montant qu'elles atteindront à ce moment-là, même s'il touche un revenu supérieur au revenu moyen?

M. Gagnon: Monsieur le Président, en tant que libéral et aussi en tant que Canadien, je tiens à ajouter que je crois en l'universalité des divers programmes offerts aux Canadiens. L'une des grandes caractéristiques de notre fédération, c'est le fait de reconnaître que tous les Canadiens doivent être traités de façon équitable.

Poser une question hypothétique comme le fait le Parti réformiste, c'est un peu comme demander à l'un de mes prédécesseurs qui aurait été élu en 1962 s'il pouvait prévoir l'élection de députés du Parti réformiste et du Bloc québécois 32 ans plus tard. Il est très difficile de faire ce genre de suppositions, de prédire que nous manquerons d'argent.

L'économie évolue et des changements surviennent. Naturellement, notre gouvernement s'occupe des finances de l'État. Le ministre des Finances accomplit un travail remarquable. Il ne faut pas oublier non plus que le ministre du Développement des ressources humaines veut consulter les Canadiens. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles nous sollicitons la collaboration des Canadiens.

Nous voulons consulter les Canadiens, et je suis persuadé que nous recevrons de l'extérieur du Parlement toutes sortes de propositions et de suggestions que, malheureusement, les députés de l'opposition ne nous font pas.

• (1135)

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends aujourd'hui la parole au sujet de ce projet de loi, mais je veux aussi dire quelques mots sur un débat plus vaste qui a maintenant cours d'un bout à l'autre du Canada et qui a été, en fait, le nôtre ce matin, à savoir la réforme actuelle des programmes sociaux.

Pour bien comprendre la réforme des programmes sociaux, il faut remonter à la source de cette idée et du débat en question. Il faudrait probablement signaler tout d'abord que, au cours de la dernière campagne électorale, les libéraux n'ont même pas soulevé la question de la réforme des programmes sociaux, comme si elle n'existait pas.

Un article intéressant a paru, le 14 octobre dernier, dans le *Ottawa Citizen*:

Au cours de la campagne électorale, la première ministre de l'époque, Kim Campbell, a suscité un tollé de protestations en déclarant qu'il ne saurait y avoir de «pire moment» qu'une campagne électorale pour discuter de réforme de la politique sociale. Jean Chrétien le lui a beaucoup reproché et a contourné le problème, quant à lui, en donnant l'assurance que les programmes étaient là pour rester.